

<p align="center"><b>Règlement du jeu ATELIER BLINI - BLINI - LABEYRIE</b> <b>« Revisitez l'apéritif ! »</b></p>
--

***Jeu instants gagnants sans obligation d'achat***

**Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

DELABLI SAS, Société par Actions Simplifiées, au capital de 35 142 942.37 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 802 701 714 dont le siège social est situé 77 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS , ci-après dénommée « Société Organisatrice » organise du 01/04/2016 à 6h au 30/09/2016 minuit (date et heure française de connexion faisant foi), un JEU dénommé « Revisitez l'apéritif » (ci-après désigné ' le JEU') sur le site web : [www.revisitez-laperitif.fr](http://www.revisitez-laperitif.fr) (ci-après le Site du JEU). Le JEU est organisé sur le territoire français (France métropolitaine, Corse incluse).

L'adresse du JEU est la suivante : Jeu concours Revisitez l'apéritif – Yakacéfè – Espace Castéja - 7 rue Castéja 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

**Article 2 : CONDITIONS GENERALES DU JEU**

Ce jeu est réservé aux personnes majeures résidant en France métropolitaine (Corse incluse), et ce à l'exclusion du personnel de la société DELABLI SAS, des personnes ayant participé à la conception du jeu et des personnes assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (les conjoints, ascendants et descendants).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement. Cette acceptation est manifestée par l'action du participant dès lors qu'il valide son formulaire de participation.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des paragraphes du présent règlement de participation sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aurait pu éventuellement recevoir.

Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application du jeu sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

**Article 3 : SUPPORT DES MODALITES DE PARTICIPATION**

Le consommateur trouve l'annonce de l'offre, les modalités d'accès au JEU et l'adresse internet du JEU, sur les PLV, et sur le site Internet [www.revisitez-laperitif.fr](http://www.revisitez-laperitif.fr), pendant toute la période de l'opération, du 01/04/2016 à 6h au 30/09/2016 minuit (date et heure française de connexion faisant foi)

**Article 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET PRINCIPE DE JEU**

Le JEU consiste en un jeu instants gagnants ouverts dans lequel le consommateur peut gagner des cadeaux (voir détails des dotations article 5).

La participation nécessite également une connexion Internet.

Les modalités et le parcours de jeu du consommateur sont les suivantes :

- le consommateur doit se connecter sur le site [www.revisitez-laperitif.fr](http://www.revisitez-laperitif.fr) ou le site [www.actuetjeuxblinilabeyrie.com](http://www.actuetjeuxblinilabeyrie.com) en cliquant sur la bannière centrale qui présente le jeu.
- Il remplit le formulaire d'inscription, renseigne ses coordonnées. Les informations demandées lors de l'inscription sont : le nom et le prénom du participant, l'adresse électronique, l'adresse postale,
- Suite à son inscription, le participant accède à l'un des 183 instants gagnants ouverts répartis entre 6h00 et minuit pendant la durée de l'opération.

Si sa participation coïncide avec l'un des instants gagnants préalablement déterminés aléatoirement, il a gagné l'un des lots mis en jeu. Un seul lot ne sera attribué par participant pendant la période du jeu.

Le participant dispose d'une participation par jour.

Les frais de connexion ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

Ce JEU est limité à une seule inscription par foyer et par personne (même nom, prénom, adresse électronique et postale) et une seule participation par jour et par personne.

Un seul lot sera attribué par foyer et par personne (même nom, prénom, adresse électronique et postale) sur toute la durée du jeu.

## **Article 5 LES DOTATIONS**

Le JEU est doté de :

- 162 bons d'achats d'une valeur de 10€TTC, valables pour l'achat de produits des marques Blini, Atelier Blini et Labeyrie.
- 20 kits apéritifs composés d'un tablier, d'un kit vaisselle apéritif et de 5 bons d'achats de 10€TTC chacun, valables pour l'achat de produits des marques Blini, Atelier Blini et Labeyrie. Les bons d'achats sont valables jusqu'au 31/01/2017. Ils seront à présenter à la caisse des magasins proposant les produits des marques Blini, Atelier Blini et Labeyrie. Ils ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.
- 1 voyage intitulé « Tour de 3 capitales européennes » pour 2 adultes d'une valeur de 4750€TTC.

Ce voyage comprend :

- Les billets d'avion entre Paris et Edimbourg, Edimbourg et Barcelone, Barcelone et Athènes, Athènes et Paris
- Les transferts aller/retour entre les aéroports et les hôtels
- 2 nuits en chambre double dans un hôtel 3\* à Edimbourg et les petits déjeuners
- Un dîner gastronomique (boissons non comprises)
- 2 nuits en chambre double dans un hôtel 3\* à Barcelone et les petits déjeuners
- Un dîner gastronomique (boissons non comprises)
- 2 nuits en chambre double dans un hôtel 3\* à Athènes et les petits déjeuners
- Un dîner gastronomique (boissons non comprises)

Ce voyage ne comprend pas : les assurances annulation, assistance, et vol de bagages/ rapatriement, les transferts entre le domicile du gagnant et Paris, les repas et les boissons (consommés sur place et durant les trajets), les activités payantes, les dépenses d'ordre personnelles et toutes autres dépenses non incluses dans ce présent descriptif.

Offre valable 1 an à compter de la date de fin du jeu soit le 30/09/2017, en dehors de tout événement ayant une incidence certaine sur les tarifs aériens et hôteliers (tous les événements faits de tiers, tels que la guerre, les pénuries, les tremblements de terre, les intempéries, les

conflits sociaux du service public ou d'entreprise privées). Le participant devra communiquer ses dates de séjour, ainsi que les noms et passeports des personnes participant au séjour au moins 3 mois avant son départ. La société Organisatrice se réserve le droit de modifier les dates de séjours des gagnants.

#### Article 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DROIT DE VERIFICATION AUPRES DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile, ou leur non appartenance à l'une des sociétés organisatrices.

Toute inscription incomplète ou inexacte et/ou l'utilisation d'une adresse email inexistante, erronée ou éphémère annulera la participation.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de participer au jeu à l'aide de plusieurs adresses e-mail ou de participer à partir d'un compte ouvert au bénéfice d'une autre personne ou de tenter de modifier son identité via le changement d'une ou plusieurs lettres/chiffres dans les coordonnées d'inscription.

Toute tentative de fraude entraînera automatiquement l'élimination du participant et l'attribution d'un éventuel lot. Un seul et unique compte sera ouvert par participant (mêmes nom, prénom, adresse postale, adresse électronique).

#### Article 7 : ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots mis en jeu ne pourront en aucun cas être échangés contre un autre lot ou transmis à une autre personne à la demande d'un gagnant. La société organisatrice se réserve toutefois le droit de remplacer les lots par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

#### Article 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

Au regard des contraintes particulières liées au réseau Internet :

La participation au JEU implique la connaissance et l'acceptation par tout participant des caractéristiques et des limites du réseau Internet, et notamment des caractéristiques fonctionnelles et des performances techniques du réseau Internet ; des problèmes liés à la connexion et/ou d'accès au réseau Internet et/ou aux sites web ; des problèmes liés à la disponibilité et à l'encombrement des réseaux ; des problèmes liés à la défaillance ou de la saturation des réseaux ; des problèmes liés au temps de transit, à l'accès aux informations mises en ligne, aux temps de réponse pour afficher, consulter, interroger ou autrement transférer des données ; des risques d'interruption ; de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les dits réseaux pour lesquelles la responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable :

- des défauts, des retards ou erreurs de transmission de données qui sont indépendants de sa volonté,
- de l'envoi de messages, de données et/ou de contenu à une adresse erronée ou incomplète

- si les données relatives à l'inscription, à la participation au JEU ne lui parvenaient pas, pour quelque raison que ce soit, ou si les données qu'elle reçoit étaient illisibles ou impossibles à traiter,
- en cas d'incapacité d'un participant à participer au JEU ou d'y avoir accès,
- au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à accéder au Site du JEU pour quelque raison que ce soit,
- si, pour quelque raison que ce soit, la connexion du participant au Site du JEU devait être interrompue ou si sa participation au JEU n'a pas été prise en compte.
- de la maintenance ou du dysfonctionnement du serveur du JEU, du réseau téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Par ailleurs, la Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur lors de la participation au JEU et plus particulièrement, la Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, de quelque nature que ce soit, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou leur téléphone mobile et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le Site du JEU

Au regard de l'acheminement postal des correspondances :

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement dans les cas suivants :

- en cas d'envoi de courrier à une adresse inexacte du fait de la négligence du participant,
- en cas de mauvais acheminement du courrier et/ou des envois postaux, et notamment en cas de retard, perte, destruction, avarie, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux etc.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable des perturbations pouvant survenir dans les services postaux (grèves etc.) ou informatiques.

#### ***Au regard des lots attribués :***

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance des lots attribués.

La société organisatrice décline toute responsabilité en cas de virement des sommes dues sur un compte bancaire inexact du fait de la négligence du participant,

- en cas de mauvais acheminement du virement du fait des organismes bancaires

D'autre part, la société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent JEU si les circonstances l'exigeaient, par exemple en cas de force majeure, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **Article 9 : PREUVE, CONSERVATION ET ARCHIVAGE**

Les registres informatisés conservés dans les systèmes de la Société organisatrice (ou de son/ses prestataire(s) informatique(s) dûment habilité(s)) selon les règles de l'art en matière de sécurité, seront considérés comme preuves des communications de courriers électroniques, envois de formulaire d'inscription. L'archivage de ces éléments est effectué sur

un support de nature à assurer le caractère fidèle et durable requis par les dispositions légales en vigueur. Il est convenu qu'en cas de divergence entre les registres informatisés de la Société organisatrice ou de son/ses prestataire(s) informatique(s) et les documents au format papier ou électronique dont dispose le participant, le votant et/ou le simple visiteur, seuls les registres informatisés de la Société organisatrice feront foi.

#### **Article 10 - FRAUDES**

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Jeu, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) participant(s) d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

#### **Article 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse : YAKACEFE Espace Casteja – 7 rue Casteja - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Les coordonnées des participants seront intégrées dans une base de données informatique pour les besoins du suivi de ce JEU uniquement.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et de la loi pour la confiance dans l'Economie Numérique du 21 Juin 2004, les internautes participant à l'opération disposent des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données les concernant.

#### **Article 12 : PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS**

Les gagnants, en acceptant le règlement, autorisent expressément la Société organisatrice à citer leur prénom, la première lettre de leur nom de famille et leur ville. Les personnes ne voulant pas que leur prénom et leur ville soient diffusés doivent le faire savoir à la société organisatrice par email au moment de leur participation.

#### **Article 13 : DEMANDE ET RECLAMATIONS**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, orale ou autre) concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les modalités et/ou la mécanique du JEU.

#### **Article 14 : DEPOT ET CONSULTATION DES REGLEMENTS**

Le présent Règlement est déposé Chez Maître Sylvia LOUIS-AMEDEE, Huissier de justice à NEUILLY SUR SEINE au 164 avenue Charles de Gaulle 92200.

Il est mis à la disposition des participants en intégralité et à titre gratuit sur le site Internet : [www.revisitez-laperitif.fr](http://www.revisitez-laperitif.fr) jusqu'au 30/09/16.

Aucune demande, faite à la société organisatrice, d'envoi par voie électronique ou par voie postale dudit règlement, ne sera prise en compte.

La société organisatrice se réserve la possibilité pendant la durée du jeu de modifier les présentes conditions d'acceptation du règlement en fonction des modifications éventuelles du site et de son exploitation.

A chacune de ces modifications, la société organisatrice avertira les participants des changements opérés, par un message porté sur le site.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si pour une raison quelconque, ou par force majeure, ces jeux venaient à être écourtés, modifiés, reportés ou annulés. Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la société organisatrice ou à ses partenaires.

**La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet.**

#### **Article 15 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent Règlement est régi par la loi française. Tout litige ou contestation relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent Règlement qui ne pourra être réglé à l'amiable entre les parties sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.